



M « Ma mère et ma fille, les femmes de ma vie » : Adriana Karembeu, la force des liens



LES PLUS LUS
La famille du professeur tué lors d'une mauvaise « farce » de ses élèves demande l'abandon des poursuites à leur encontre



Incendie de Crans-Montana : l'empire des Moretti bâti sur un schéma de Ponzi et alimenté par le grand-banditisme corse ?

SOCIÉTÉ

Procès de Gérard Depardieu : lors d'une première journée d'audience tendue, l'acteur reste impassible



■ Procès de Gérard Depardieu : une première journée d'audience tendue © REUTERS / REUTERS

Facebook

Email

Whatsapp

Twitter

Publicité

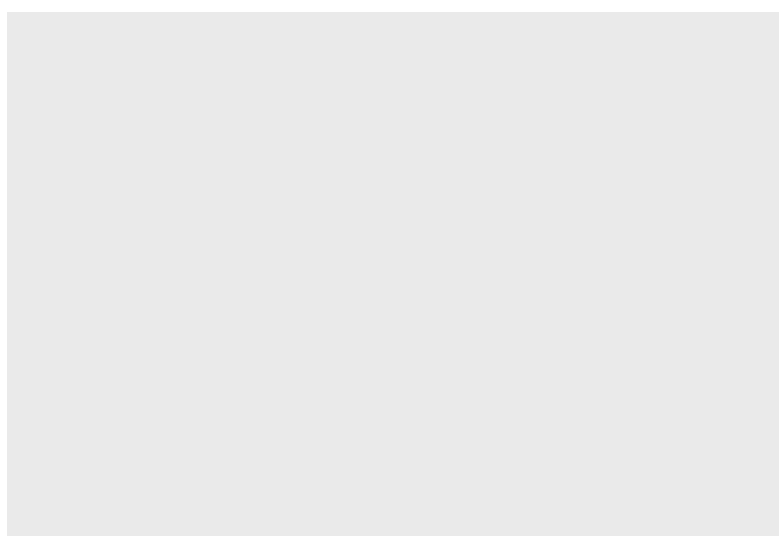
Martin Lagrave

24/03/2025 à 20:34, Mis à jour le 24/03/2025 à 23:15

Lors de la première journée d'audience du procès, des échanges houleux se sont succédé. Gérard Depardieu est lui resté de marbre, entouré de ses proches.

C'est dans une ambiance lourde que s'est ouvert **le procès de Gérard Depardieu** pour agression sexuelle. Devant le tribunal judiciaire de Paris, **plusieurs dizaines de militantes féministes** attendaient l'acteur dès midi.

« Violences sexistes, justice complice », « Les victimes, on vous croit ; les violeurs, on vous voit », scandaient les manifestantes, en grande majorité des femmes.



Arrivé discrètement par le parking, l'acteur fait son entrée dans une salle d'audience bondée, aux côtés de son avocat Me Jérémie Assous et de ses collaborateurs. Dans les rangs, sa compagne **Magda Vavrusova**, sa fille de 33 ans, Roxane (qui arbore un pull à capuche « Fuck You »), Fanny Ardant (citée comme témoin), l'acteur Vincent Perez ou encore Élisabeth Lévy.

La comédienne Charlotte Arnould présente

Derrière les parties civiles, la comédienne Charlotte Arnould, première femme à avoir porté plainte contre Gérard Depardieu en 2018, est présente. À l'arrivée de l'acteur, elle ne peut retenir ses larmes, aussitôt réconfortée par une proche.

Dès le début de l'audience peu après 13h30, c'est sur Depardieu que les regards se portent. D'un pas très lent, l'interprète du « Colonel Chabert », se présente devant les juges. Accroché à la barre, il fixe le président et annonce : « Je ferai une déclaration préalable, puis je répondrai aux questions du tribunal. »

L'expertise médicale, lue à l'audience, évoque une double pathologie. L'acteur n'est apte à comparaître qu'à certaines conditions : six heures maximum d'audience, collations régulières, accès privatif aux toilettes et à une salle de repos. « Il doit pouvoir manger des barres sucrées à tout moment », précise le président.

Gérard Depardieu plaide la nullité

Une fois les témoins présentés, **Me Assous entame sa plaidoirie**. Durant deux heures, Depardieu reste impassible. Assis sur le siège qu'il occupait sur le tournage des **Volets Verts**, il surplombe légèrement le reste de la salle et jette à plusieurs reprises, un regard vers les plaignantes. Son avocat soulève la nullité de la procédure, s'en prenant à l'officier de police judiciaire en charge de l'enquête.

Le conseil de Gérard Depardieu estime que les investigations n'ont été menées qu'à charge contre son client. Il dénonce « les erreurs grossières et manifestes » de l'OPJ. Après plus d'une heure et quarante-cinq minutes de plaidoirie, la séance est suspendue. Gérard Depardieu peine alors à se déplacer jusqu'aux toilettes.

C'est aux alentours de 18 heures que la salle s'électrise. Après les interventions des parties civiles et du parquet, - qui, tous réfutent avec force, les accusations de partialité de l'enquête - Me Assous dépose plusieurs centaines de pages de pièces jointes au dossier.

Des échanges tendus

L'audience est à nouveau suspendue pour que les parties puissent les consulter. Les avocates des parties civiles érucent. « C'est une violation du principe de contradictoire, et du principe de confraternité », s'énerve Me Carine Durrieu Diebolt. « C'est manœuvres dilatoires sur manœuvres dilatoires », poursuit Me Claude Vincent.

La stratégie de Me Assous ? Jouer la montre. Notamment car, sur l'avis d'un expert médical, l'audience du jour ne peut excéder six heures.

Dans la salle, l'agacement est palpable. L'actrice Anouk Grinberg est évacuée de la salle après avoir crié, manifestement en signe de protestation. Pendant ce temps, Depardieu reste entouré de ses proches et de son garde du corps. Ils font bloc. Un journaliste lance à l'acteur : « Pas trop difficile ? ». « Ça va, ça va », répond-il.

Après une dizaine de minutes, l'audience reprend une nouvelle fois, et Me Assous continue sa plaidoirie. Plan de l'appartement du tournage et photos des lieux à l'appui, il conteste l'accusation d'Amélie K. Selon lui, au moins douze personnes présentes sur le tournage auraient dû voir l'agression telle que décrite. Face à la durée de sa prise de parole, Me Claude Vincent souffle et s'impatiente.

« Gégé me touche depuis hier, j'ai envie de lui mettre des tartes »

Le délai de six heures d'audience déjà dépassé, le président du tribunal donne la parole aux parties civiles. Maître Claude Vincent dénonce encore les manœuvres dilatoires de la défense avant de citer un sms de sa cliente Sarah (son nom a été modifiée à sa demande), envoyé à sa colocataire de l'époque : « Gégé me touche depuis hier, j'ai envie de lui mettre des tartes ». Après une brève plaidoirie, visiblement très énervée, l'avocate lance au tribunal : « Je vais m'arrêter là, parce que c'est moi qui vais avoir envie de mettre des tartes ».

À lire aussi • [Procès de Gérard Depardieu : nous avons revu « Les Volets verts », le film au cœur de l'audience](#)

Maître Carine Durrieu Diebolt, qui défend les intérêts d'Amélie, autre plaignante, précise avoir « trois témoins oculaires qui ont vu Gérard Depardieu coincer Amélie entre ses jambes » lors du tournage du film. Elle évoque un message téléphonique versé au dossier où Gérard Depardieu dit être « désolé » et que « ça n'était plus une époque pour faire ça » relate l'avocate. « On cherche à transformer cette audience en procès d'assises » dénonce de son côté le procureur.

À 20h10, le président suspend les débats. Ces derniers doivent reprendre ce mardi matin dès 9h30. Les témoins doivent être entendus en fin de matinée et durant l'après-midi. ■